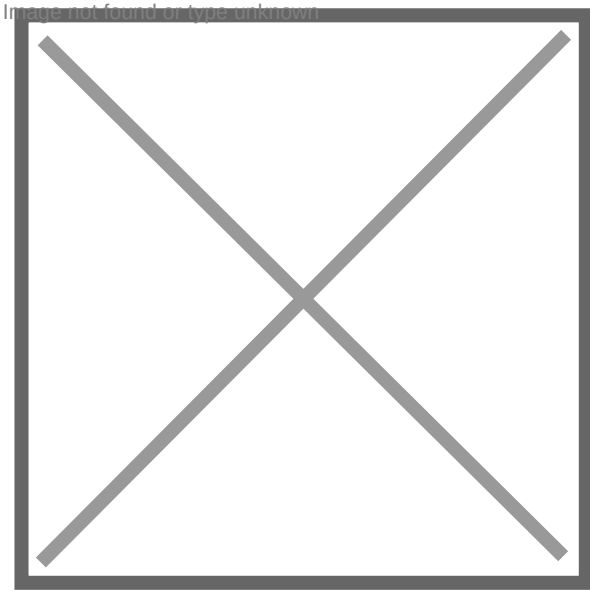




Certificat de capacité a mariage (ccma)

Par **bidss**, le **07/09/2011** à **15:18**

Bonjour,
je suis résident en France, je possède pas encore ma nationalité française ma future femme elle habite a Oran, mon origine ville ces Constantine, si possible de poser le dossier de CCMA au consulat de France à Oran, ces obligatoirement avant le mariage;.... dans l'attende de votre réponse , mes salutations.

Par **mimi493**, le **07/09/2011** à **15:28**

non, le CCM est exclusivement pour les Français.
Vous êtes étranger, donc le CCM ne vous concerne pas. Vous devez vous marier selon les lois de votre pays en Algérie ou selon les lois françaises en France. Puis faire la procédure de regroupement familial

Par **sam**, le **29/10/2012** à **15:03**

Bonjour
merci de m'indiquer comment en peu obtenir le CCM